

# France

31/10/2023

## L'inflation française baisse en octobre, mais devrait se stabiliser ensuite

**L'inflation baisse en France, pour s'établir à 4% contre 4.9% en septembre. La tendance à la désinflation est bien entamée en France, mais prendra du temps. La baisse de l'inflation devrait être beaucoup plus faible dans les prochains mois.**

### L'inflation baisse à 4% en octobre

L'inflation des prix à la consommation s'est établie à 4% en octobre, contre 4.9% en septembre. Cette baisse de l'inflation est à mettre sur le compte du ralentissement des prix de l'alimentation (7.7% en octobre contre 9.7% en septembre), des produits manufacturés (2.3% contre 2.8%) et de l'énergie (5.2% contre 11.9% en septembre). Contrairement aux autres pays européens, l'inflation énergétique continue de contribuer positivement à l'inflation française en octobre, en raison du bouclier tarifaire de l'année passée et de la réduction sur le carburant à la pompe qui avaient maintenus les prix énergétiques plus bas en France qu'ailleurs. En revanche, le prix des services accélèrent à nouveau, augmentant de 3.2% sur un an en octobre, contre 2.9% en septembre, signe que les hausses répétées du salaire minimum continuent de pousser la dynamique des prix dans le secteur des services. L'inflation selon l'indice harmonisé, important pour la BCE, s'est établie à 4.5% en baisse par rapport au 5.7% du mois d'octobre.

### La désinflation prendra du temps

Dans l'ensemble, ces données confirment le constat des mois précédents. La tendance à la désinflation est bien entamée en France. Néanmoins, la désinflation ne sera pas un long fleuve tranquille et prendra du temps. L'inflation restera probablement proche des 4% pendant les prochains mois.

Compte tenu des différentes interventions du gouvernement sur les prix de l'énergie l'année passée, les effets de base de l'inflation énergétiques sont moins favorables en France qu'ailleurs. En outre, la récente hausse des prix pétroliers implique que la tendance sera moins nette que prévu et que de nouveaux gains d'inflation causés par l'inflation énergétique ne peuvent être exclus dans les prochains mois.

Malgré la demande qui faiblit, l'indexation des salaires minimums sur l'inflation risque de maintenir une dynamique forte des prix des services, qui pourraient devenir le principal contributeur à l'inflation dans les prochains mois. En revanche, l'inflation alimentaire et celle des produits manufacturés devraient continuer à diminuer en raison de la baisse de la demande mondiale, des stocks élevés et de plus faibles coûts de production.

Compte tenu des derniers développements géopolitiques et de leurs répercussions sur les prix de l'énergie, l'inflation devrait continuer à baisser dans les prochains mois, mais plus lentement que prévu précédemment. Alors que dans ces dernières prévisions, publiées en septembre, la Banque de France prévoit que l'inflation selon l'indice harmonisé reviendrait à 2.2% fin 2024 et à 1.6% fin 2025, il faudra probablement attendre plus longtemps pour voir l'inflation revenir à ces niveaux-là. Nous tablons sur une inflation selon l'indice harmonisée à 2.5% fin 2024 et à 1.9% fin 2025.

**Charlotte de Montpellier**  
Senior Economist  
Charlotte.de.Montpellier@ing.com  
+32 473 63 49 28

## Clause de non-responsabilité

Cette publication a été préparée par la division d'analyse économique et financière de ING Bank NV, succursale en France ("ING") exclusivement à titre d'information, sans tenir compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des moyens d'un utilisateur en particulier. Les informations dans cette publication ne constituent ni une recommandation de placement, ni un conseil fiscal, juridique ou en investissement, ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. ING ne peut être tenue pour responsable d'éventuelles pertes directes ou indirectes pour donner suite à l'utilisation de cette publication. Sauf indication contraire, les opinions, prévisions ou estimations sont uniquement celles du ou des auteurs à la date de la publication et peuvent être modifiées sans préavis.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions et les personnes qui entrent en possession de celle-ci doivent se renseigner à propos de ces restrictions et les respecter.

Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable de ING. Tous les droits sont réservés. L'entité juridique responsable de la publication (nom de l'entité juridique locale) est agréée par la banque centrale néerlandaise et est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE), la banque centrale néerlandaise (DNB) et l'autorité des marchés financiers néerlandaise (AFM). ING Bank N.V. est enregistrée aux Pays-Bas (n° 33031431 au registre commercial d'Amsterdam). (Ajouter le régulateur local. Vérifier s'il doit aussi être fait référence à la DNB et à la BCE. Vérifier si les références aux autorités britanniques et américaines peuvent être supprimées vu que le rapport local ne sera pas publié en anglais).

Au Royaume-Uni, cette publication est approuvée et/ou communiquée par la succursale londonienne de ING Bank N.V. (ING Bank N.V., London Branch). ING Bank N.V., London Branch, est assujettie, de façon restreinte, à la réglementation de la Financial Conduct Authority (FCA). ING Bank N.V., London branch, est enregistrée en Angleterre (n° BR000341) à 8-10 Moorgate, London EC2 6DA.

À l'attention des investisseurs américains : toute personne qui souhaite discuter de cette publication ou effectuer des transactions dans un titre mentionné dans ce document doit prendre contact avec ING Financial Markets LLC, qui est membre de la NYSE, la FINRA et la SIPC et qui fait partie de ING, et qui a accepté la responsabilité de la distribution de ce document aux États-Unis conformément aux dispositions en vigueur.